
Date de Convocation

16/01/2023

Date d’Affichage

17/01/2023

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER,
Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE,
Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Régnald DUREUX, Aurore
PENNORS

Absents ayant donné procuration : Xavier GIRARD, Jean-
Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 13

Votants 16

OBJET :

**Demande de subvention
au titre de la DETR pour
les travaux de
rénovation de l’école
primaire Daniel
Devendeville**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Dotation
d’Equipement des Territoires Ruraux a retenu au titre de son
dispositif 2023 comme opération éligibles les travaux de
constructions scolaires du premier degré, finançables entre 20
et 40 %.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la
construction de l’école primaire Daniel Devendeville remonte à
1984. Les menuiseries extérieures ne permettent plus
aujourd’hui un confort thermique suffisant et leur ancienneté
ne permet plus de retrouver des pièces de rechange. Les sols
et les peintures sont anciens et sont partiellement dégradés.
Aujourd’hui, au regard de la fréquentation de notre groupe
scolaire par plus de 220 enfants, il apparaît nécessaire de leur
offrir un cadre de travail plus confortable et plus agréable, qui
nécessite le remplacement de toutes les menuiseries
extérieures, la mise en place d’un sol souple et la réfection
totale des peintures intérieures.

Une assistance à maîtrise d’ouvrage a été recrutée en 2022
sur ce dossier, et l’économiste avait pu estimer le montant de
ces travaux à 347 600 € HT. Suite aux multiples
augmentations des coûts, une réactualisation récente a permis
d’estimer qu’en 2023 ces travaux s’élèveraient à 378 408,74 €
HT.

Le 14 mars 2022, le Préfet a accordé à la commune
d’Ennevelin une subvention de 128 612 € au titre de la DSIL
pour la réalisation de ces travaux. Cependant, le reste à
charge de 249 796,74 € HT reste conséquent au regard de
notre budget communal et de notre capacité annuelle
d’épargne.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal
l’autorise à déposer ce dossier au titre de la DETR 2023
demandant une subvention à hauteur de 40 % du coût HT
des travaux soit 151 363 €. Le plan de financement suivant
est adopté :

Dépenses :		Recettes :	
Coût des travaux HT:	378 408,74 €	DETR (40 % du HT)	151 363 €
TVA :	75 681,75 €	DSIL (obtenue en 2022) (34% du HT)	128 612 €
		Autofinancement (26 % du HT)	98 433,74 €
		Autofinancement de la TVA	75 681,75 €
Coût du projet TTC :	454 090,49 €	Total des recettes	454 090,49 €

Fait et délibéré à Ennevelin, le 24 janvier 2023,
Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



